



ASBL, quels changements suite à la réforme du Code des Sociétés et des Associations - CSA ?



Le mercredi 30 septembre 2020 de 9h00 à 11h30

CATALOGUE DE FORMATIONS 2020 ^{2^{ème}} semestre

ASBL, quels changements suite à la réforme du Code des Sociétés et des Associations - CSA ?



Thématique

ASBL



Dates

Le mercredi 30 septembre 2020 de 9h00 à 11h30



Formule

Une matinée.



Mot d'introduction

Vous souhaitez constituer une ASBL ? Depuis le 1er mai 2019, vous devez tenir compte de la réforme du droit des associations. Les ASBL existantes, quant à elles, ont tout intérêt à modifier rapidement leurs statuts et leur fonctionnement conformément à ce nouveau «Code des Sociétés et des Associations».

Non seulement, le CSA remplace le Code des Sociétés existant, mais la loi sur les ASBL du 27 juin 1921 et la loi relative aux unions professionnelles du 31 mars 1898 disparaissent.

Précédemment, la réforme du droit de l'entreprise avait déjà eu un impact considérable – entre autres par l'abrogation du code de commerce – sur les associations et les fondations existantes. Ainsi, la différence entre commerçant et non-commerçant est supprimé et une notion générale d'entreprise est instaurée. Le CSA ajoute un certain nombre de modifications fondamentales nouvelles au droit des associations.



Objectifs

Présentation du nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA). Explications concrètes sur les changements et les conséquences.



Méthodologie

Exposé suivi d'un temps de questions / réponses.



Public

Pour les responsables et administrateurs d'asbl ainsi que toute personne intéressée par l'actualité de la gestion des asbl.



Formateur

Denis DUFOUR, avocat reconnu comme spécialiste en droit des ASBL par le barreau de Bruxelles, membre du comité de rédaction de la revue ASBL Actualités et auteur de plusieurs ouvrages en droit des ASBL.



Lieu

CRIC, rue Hanoteau 23 - 6060 Gilly



JE M'INSCRIS

Nombre maximum de participants : 15



CATALOGUE DE FORMATIONS : édition 2020



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Téléphone : **071 20 98 60**

E-mail : **inscription@criccharleroi.be**

(indiquez l'intitulé de l'activité, vos nom et prénom, téléphone et organisme)



Centre Régional d'Intégration de Charleroi asbl

rue Hanoteau 23, 6060 Gilly
Tél 071 / 20.98.60



www.cricharleroi.be



Avec le soutien de la Wallonie, de la Province de Hainaut,
des Villes et Communes de Charleroi, Aiseau-Preles, Beaumont, Châtelet, Chimay, Courcelles,
Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Frodochapelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heune-Nalinnes,
Les Bons Villers, Lobbes, Mornignies, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Sivry-Rance et Thuin

Avec le soutien du Fonds social européen
et du Fonds Asile, Migration et Intégration
de l'Union européenne

